

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Pauline BILLAUDEL, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Anne RIMBAUD, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON donné pouvoir à Jane-Marie HERMANN
Gwénola TESTON a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Patrick OMHOVERE a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Laurent SASSIER a donné pouvoir à Valérie MAIDON
Antoine BRELIER – MURRY
Flore HOFFMANN a donné pouvoir à Valérie LE DASTUMER
Emmanuelle CERVEAU a donné pouvoir à Arnaud LANSELLE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Philippe GEVREY est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024 :

M. LEBRUN : « Nous approuvons le procès-verbal de la dernière séance du 4 avril 2024 qui a été réalisé sans enregistrement en reprenant les interventions écrites telles qu'elles nous ont été transmises et la synthèse pour les autres interventions. La remarque de Madame EGAL est également prise en compte ».

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2024.

M. LEBRUN : « Nous avons ce soir 4 délibérations et une motion. Je vous propose de retirer la première délibération, qui est la garantie d'emprunt pour IRPP car l'on s'est rendu compte il y a peu de temps, qu'il y avait une incohérence dans celle-ci.

En effet, dans un tableau il est indiqué 24 mois de différé de remboursement, tandis que l'échéancier relève 24 ans. Nous avons besoin de clarifier cette situation et vous proposons de la remettre à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Je vous rappelle qu'on est toujours sur environ 60 millions d'€ garanties d'emprunts accordés à des bailleurs sociaux par la Ville de Viroflay.

1) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ OPALIA POUR L'EXERCICE 2023 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE LES BERTISETTES

M. LEBRUN : « La délibération suivante porte sur le rapport annuel d'activité du Centre Aquatique les Bertisettes (C.A.B.) remis par la Société OPALIA. La Commission Consultative des Services Publics Locaux dont certains d'entre vous sont membres a examiné mardi dernier ce rapport. Je ferai juste un résumé. L'année 2023 est la deuxième année pleine de fonctionnement du CAB.

Le rapport présente d'abord les horaires d'ouverture au public, le nombre d'heures en période scolaire et en période de vacances pour les scolaires de Viroflay, de Saint François-d'Assise, les écoles de Chaville, puis l'USMV natation et l'USMV plongée qui ont aussi des lignes d'eaux réservées conformément au contrat conclu en 2018.

L'augmentation de la fréquentation est de 19 % par rapport à 2022. La moitié des clients sont des Viroflaysiens pour les entrées unitaires et pour les cartes de 10 entrées, ils représentent les 2/3.

À l'inverse, pour l'Espace Forme et Santé, il s'agit de deux tiers d'extérieurs. C'est équilibré pour les activités de type aquagym – aquacycling, environ 54 % de Viroflaysiens, un peu plus sur les cartes de 10 entrées.

La politique tarifaire intègre les entrées unitaires, mais également les pass.

Voyez que ce qui est le plus remarquable : il y a 1 198 pass donc abonnements en décembre 2023, alors qu'ils étaient 800 en 2022.

Nous constatons une belle progression à partir du mois de septembre notamment pour le pass Aqua Zen.

Nous avons ensuite les consommations de fluides. Pour l'eau, les consommations sont régulières tout le long de l'année, sauf en mai 2022 et en novembre 2023, puisqu'il s'agit là des arrêts techniques avec vidange de la piscine. Plus il y a d'entrées, plus il y a de fréquentations, plus on consomme d'eau,

Pour l'électricité, c'est à peu près homogène d'une année sur l'autre. Même constat d'un mois sur l'autre.

Pour le gaz, on voit aussi qu'il y a des fluctuations, mais évidemment, le gaz est beaucoup moins utilisé durant la période d'été.

Sur le slide suivant, nous avons le bilan de l'année 2023, comparé à l'année 2022. En 2022, le résultat était négatif de 93 000 €.

Cette année, en 2023, le résultat est positif à 138 000 €, le résultat étant la différence entre les recettes à 2,4 millions et les charges à 2 271 millions d'€. On voit que les charges principales sont les charges de personnel et les charges diverse dont l'amortissement pour près de 600 000 euros.

Les recettes comprennent les produits divers et la contribution de la Ville de Viroflay au fonctionnement du CAB. Nous constatons qu'au lieu d'un déficit prévisionnel qui était issu du contrat, il y a un résultat excédentaire. Il est fort possible qu'en 2024 nous puissions récupérer des recettes.

Une partie du résultat que réalisera le CAB pourra être reversée, conformément au contrat, à la Ville de Viroflay (hypothèse de 30 % d'un différentiel entre le résultat constaté et le résultat prévisionnel du contrat). Nous verrons cela l'année prochaine. ».

Mme EGAL : « Effectivement, lors de la séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, nous avons posé des questions et nous avons eu des réponses. Nous avons demandé, à l'issue de cette présentation que l'année prochaine, que soient distinguées, au sein des heures d'ouverture au public, les lignes d'eau. En réalité, concomitamment aux heures d'ouverture au public, s'entraîne le Club de Natation de l'USMV. Les lignes d'eau ne sont pas nécessairement disponibles. Nous tenons à ce que ce soit distingué l'an prochain.

M. LEBRUN : « Le nombre de lignes plus que le nombre d'heures est important, sachant que les lignes ont été définies contractuellement ».

Monsieur LEBRUN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité du délégataire OPALIA pour l'année 2023 dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la construction et la gestion du Centre Aquatique Les Bertisettes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « Je vais passer la parole maintenant à Laure COTTIN, Maire adjoint, pour la modification du règlement des structures d'accueil de la petite enfance ».

2) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA VILLE DE VIROFLAY

Mme COTTIN : « Chers collègues, cette délibération qui porte sur le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants me donne l'occasion de faire un point sur la situation nationale du secteur de la petite enfance, actuellement, en France.

Pour tous ceux qui suivent l'actualité des derniers mois, voire des dernières années sur le sujet, vous êtes au courant des grandes difficultés rencontrées par le secteur. À savoir, entre autres, une offre d'accueil diversifiée insuffisante pour satisfaire les demandes des familles et une pénurie de professionnels, tant dans l'accueil collectif qu'individuel ; pénurie qui peut, dans certaines situations, interroger la qualité de l'accueil des enfants. De nombreuses villes et intercommunalités ont été confrontées et le seront encore, à la rentrée prochaine, à des fermetures de berceaux, ou d'amplitudes horaires.

La ville de Lyon a fermé 300 berceaux cette année, Bordeaux 100. Chez nos voisins, plusieurs communes ont fermé des accueils le matin et le soir, d'autres, des sections entières et fonctionnent à flux très tendu de professionnels. À Viroflay, tous nos berceaux sont ouverts et le seront à la rentrée, de 8h à 18h30 et nos crèches fonctionnent avec 100 % des effectifs. Je croise les doigts pour que cela dure.

Et il y a plusieurs raisons à cela.

Premièrement, la qualité et le professionnalisme de nos directrices, qui œuvrent auprès des équipes, des enfants et des familles et je les remercie, elles, et toutes les professionnelles, pour l'accompagnement au quotidien des enfants viroflaysiens et de leurs parents.

Deuxièmement, l'attention particulière que porte l'équipe de la majorité aux projets et au budget alloué à ces projets. Cela vaut pour les crèches et également pour les professionnels de l'accueil individuel, qui participent, pour ceux qui le souhaitent, aux différentes activités et formations proposées par « Le Cocon des familles ».

J'en profite pour vous remercier, Monsieur le Maire, de donner les moyens à nos services et tous les professionnels présents sur la commune. Cela participe certainement, à l'épanouissement et à la fidélisation de nos équipes. La petite enfance est encore aujourd'hui une compétence de l'État, assurée par les communes depuis des dizaines d'années.

Pour rappel, une place en crèche coûte en moyenne 20 000 €. La commune en prend 50 % à sa charge, en frais de personnel, bâtiments, fluides, repas, couches. Les 50 % restants sont répartis entre la participation des familles et la Caisse d'Allocations Familiales, selon le vase communicant de la prestation de service unique. Avec aujourd'hui 180 berceaux municipaux, 61 berceaux dans les structures privées, 26 assistants maternels et environ 80 auxiliaires parentaux, Viroflay couvre 70 % des demandes contre 58 % au niveau national. En janvier 2026, les communes de plus de 10 000 habitants auront l'obligation d'ouvrir un relais petite enfance.

Viroflay n'a pas attendu ce nouveau décret pour entendre et répondre aux besoins des familles. Le Cocon des familles a ouvert en 2016.

Depuis 8 ans, les animatrices du Cocon, professionnelles de la petite enfance et de l'accompagnement des familles, accueillent, écoutent, renseignent, orientent et proposent un ensemble d'actions de soutien à la parentalité. Tout comme Viroflay est avant-gardiste sur les questions d'accompagnement à la vie de couple, nous avons été très en avance dans la mise en place de notre politique de soutien aux familles.

Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, car nous sommes en permanence à l'écoute des familles, de leurs besoins, des professionnels de l'accueil individuel et collectif et de l'évolution de leurs pratiques.

Nous nous trouvons à l'aube de la mise en place du service public de la petite enfance, qui devrait voir le jour en 2025, mais dont nous ne connaissons pas encore les contours. La seule certitude que nous avons est, qu'a priori, les communes deviendront l'autorité organisatrice de la petite enfance. Pour cela, nous nous tenons informés. Viroflay est membre du bureau de l'association des Élus de la petite enfance des Yvelines et intégrée dans le groupe de travail de la petite enfance de l'Association des Maires de France. Nous n'hésitons pas à

interpeller le département, les députés et le ministère pour faire remonter les inquiétudes des professionnels et des familles, et surtout formuler différentes propositions.

Espérons que nos futurs députés auront à cœur de reprendre tous les travaux engagés sur le secteur de la petite enfance et de la protection de l'enfance, sujet bien absent de cette campagne électorale et qui concerne pourtant toutes les familles françaises et les futurs adultes de demain.

Après cet état des lieux rapide du secteur, je vous propose de revenir à la délibération.

Le règlement de fonctionnement est un document vivant, qui est amené à évoluer régulièrement. La dernière mise à jour date de fin 2022. Avec l'ouverture de la future crèche Jeanne Jaeger sur l'avenue à la fin de l'été, il convient d'actualiser à nouveau le document. Les différentes modifications portent sur les points suivants :

- Notamment, mettre à jour les coordonnées des crèches
- Ajouter l'annexe pour le protocole d'hygiène en établissement d'accueil du jeune enfant.
- Des précisions quant, notamment, à l'admission et à l'attribution des places en crèche, en cours d'année.
- Autoriser les personnes de plus de 16 ans, à venir chercher les enfants avec autorisation des parents.
- Actualiser le montant plancher modifié, relatif à la participation des parents, et le barème qui est revu tous les ans par la CAF.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants, modifié et annexé à la présente ».

Madame Laure COTTIN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ADOpte le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants modifié, tel qu'annexé à la présente.

ABROGE les précédentes versions du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

PRÉCISE que le règlement prendra effet à la date de signature de Monsieur le Maire et de son affichage dans l'établissement.

PRÉCISE que lors de la signature des contrats entre les familles et les directrices d'établissement, le règlement de fonctionnement sera expliqué aux familles qui devront s'engager à le respecter.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE VERSAILLES GRAND PARC

Mr LEBRUN : « Le point suivant concerne le rapport d'activité, notamment celui de Versailles Grand Parc pour l'année 2023 qui a été approuvé par le Conseil Communautaire il y a peu de temps.

Les 4 photos qui sont à la une illustrent un certain nombre de compétences, déchets, environnement, transport, l'enseignement musical et le développement économique.

Je ne vais pas vous faire la lecture de l'ensemble de ce rapport d'activité.

Je vais souligner simplement que l'interco a pris comme compétence le tourisme et a intégré dans ses outils l'Office de Tourisme de Versailles Grand Parc inauguré cette année, qui est un magnifique bâtiment prêt à fonctionner pour l'accueil des Jeux Olympiques.

Nous avons aussi quelques actions en matière d'écologie urbaine avec l'Association « Terre et Cité » qui est présidée par la Maire des Loges-en-Josas.

Sur la question des déchets, est mis en avant un certain nombre d'éléments, dont la valorisation des biodéchets, la sensibilisation des jeunes scolaires, car c'est aussi là-dessus que porte notre avenir.

C'est faire en sorte que les enfants puissent avoir les bons réflexes dès leur plus jeune âge, pour pouvoir ensuite les mettre en œuvre quand ils seront adultes.

Un point aussi sur la tarification écoresponsable qui a été mise en œuvre dans quelques communes de Versailles Grand Parc volontaires pour la mettre en place non sans difficulté.

S'agissant du cycle de l'eau, qui est une compétence qui a été prise par Versailles Grand Parc au travers de l'assainissement, un travail en commun est construit entre les services techniques des villes et le service d'assainissement de gestion des eaux pluviales.

Un exemple est révélateur : le sinistre dans une crèche privée « la Maison bleue » à Viroflay dont le rez-de-chaussée a été inondé en totalité.

Grâce à un certain nombre de contacts que j'ai pu avoir, j'ai pu reloger la moitié des enfants dans une crèche départementale à Porchefontaine.

Il est indiqué aussi que dans les compétences de Versailles Grand Parc, se trouve le Programme de L'Habitat Intercommunal (PLHI), élaboré durant l'année 2023 et arrêté mardi dernier en séance de Conseil Communautaire, avec un certain nombre d'injonctions de l'État.

Il a fallu trouver un équilibre dans les propositions faites dans ce PLHI.

Beaucoup d'actions aussi se dirigent vers le développement économique, même si nous ne touchons plus aucune ressource en provenance des entreprises : la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) nous a été définitivement retirée dans le cadre du grand bonneteau fiscal qui a été mené depuis maintenant quelques années. On ne touche plus que la TVA à la place de la CVAE.

La question se pose parfois de faire du développement économique qui contribue aussi à rendre attractifs les territoires et faire en sorte que ceux qui travaillent dans le secteur puissent aussi y loger et réciproquement.

Nous ne pouvons pas nous en désintéresser.

Sur l'aménagement du territoire, il y a beaucoup de choses qui sont à l'instar du Moulin de Saint-Cyr qui était une verrue considérable dans la Plaine de Versailles qui a pu être racheté et démolit pour un nouveau projet.

VGP traite aussi de la ville intelligente, notamment la question du réseau de vidéosurveillance dont Viroflay bénéficie aussi par ses nouvelles caméras.

Nous avons aussi réalisé un travail sur les réseaux de chaleur sur le territoire, pour essayer de voir s'il était possible de les développer pour optimiser et se garantir de l'évolution du coût de l'énergie dans l'avenir. On en reparlera de façon un peu plus précise, dans les jours à venir, pour Viroflay.

Enfin, la dernière compétence est liée aux déplacements : la mise en place d'un réseau de pistes cyclables, les réseaux de bus.

Pour la partie « Finances et Ressources Humaines », Versailles Grand Parc compte 302 agents au total, plus de la moitié affectés à la filière culturelle, c'est-à-dire à l'enseignement musical.

Ce sont des professeurs des conservatoires qui ne sont pas forcément des personnes à temps plein.

L'autre direction importante est la direction de la gestion des déchets et du cycle de l'eau, soit 25 et 30 agents pour l'une et pour l'autre, avec une masse salariale de l'ordre de 13 millions d'euros.

Quant aux ressources financières, les dépenses totales de fonctionnement sont de 190 millions d'euros, dont 124 millions sont des versements de fiscalité et les 66 millions d'euros viennent des compétences de Versailles Grand Parc, les ordures ménagères pour 36 millions d'euros et l'enseignement artistique pour 9 millions d'euros ».

Mme EGAL : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous le savons tous, ce qui caractérise Versailles Grand Parc, c'est sa très faible intégration de compétences. Avec seulement 35 % de ses dépenses affectées à des compétences communautaires, c'est une des agglomérations les moins intégrées en France.

En 2022, la Chambre Régionale des Comptes relevait que l'intérêt communautaire n'était pas retenu par VGP pour les opérations d'aménagement, sauf pour l'allée royale de Villepreux et pour l'amélioration du parc immobilier bâti.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les dépenses réelles d'investissement de VGP sont de 22 millions d'euros pour 2023, pour un budget initial de 33 millions d'euros. Un niveau vraiment très bas, pour une collectivité de 270 000 habitants, soit : 80 €/habitant.

Nous avons déjà relevé dans cette instance que la Commission Accessibilité ne s'est jamais réunie. Pourtant, il y aurait un intérêt évident à travailler avec nos voisins, ne serait-ce que sur la voirie. En effet, plusieurs voies comportant un côté chez nos voisins et même certains trottoirs longeant Viroflay ne sont pas gérés par la commune, exemple : Place Louis XIV.

Revenons donc aux compétences exercées abordées dans ce rapport.

En ce qui concerne « Culture et Tourisme », il n'est toujours pas envisagé d'étendre « Le Mois Molière » aux communes de VGP. Pourquoi ? Chaque année, une création est diffusée dans les communes de VGP. Seules les communes de Bougival et de Jouy-en-Josas ont été concernées en 2023.

Pourquoi pas Viroflay ? Pourquoi ne pas aller au-delà ?

Viroflay ne participe toujours pas au Festival « Electrochic » alors que la population des grands adolescents et des jeunes adultes est en augmentation à Viroflay.

Pourquoi ?

La médiathèque numérique est tout à fait intéressante et sa réalisation, à la dimension de VGP, est pertinente. Sur le plan écologique, nous comprenons que le projet alimentaire territorial est en cours de renouvellement. Le rapport dit que VGP veut aller plus loin. Quels sont les projets ? Quel lien sera-t-il fait entre cette démarche et l'approvisionnement de la restauration collective des communes de VGP et de Viroflay, notamment ? Au sujet de la gestion des déchets, le rapport parle d'un élargissement des filières de recyclage. Le schéma fourni page 15, montre que la valorisation principale reste la valorisation énergétique.

Dans le cadre de sa compétence économique, VGP a-t-elle l'ambition de développer sur son territoire des industries de réemploi des biens ou de la matière ? Seulement 23 % de la matière est recyclée. Les projets pilotes de tarification écoresponsable arrivent à terme, vous en avez parlé. Quand VGP en sera-t-il le bilan ? Viroflay n'a pas participé à cette expérimentation.

Un détail au passage, Viroflay fait partie des rares communes de VGP qui n'ait pas adopté le principe des parcs à sapins. Viroflay est toujours en attente d'une solution pour la collecte publique des déchets compostables. Nous savons que de nombreuses copropriétés de Viroflay disposant d'espaces extérieurs ont mis en place un système de compostage. Pour les autres, le rapport parle d'une étude en 2024. La gestion des déchets étant une des rares compétences exercées par VGP, elle devrait être exemplaire.

En page 17, il est question d'une présentation des aménagements de désimperméabilisation faite à Versailles, Place Lyautey. Viroflay était-elle présente ? Quels sont les projets de la ville en la matière ? VGP est-elle prête à financer des transformations sur notre commune ?

S'agissant de l'habitat, l'élaboration du programme de l'habitat intercommunal a progressé à très petit pas. Elle a été lancée en 2022, alors qu'elle aurait dû l'être en 2018.

Dans le rapport, seul le diagnostic avait été réalisé à fin 2023. Vous venez de nous donner une très bonne nouvelle, puisque le plan a été validé, vous le dites, ce mardi. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

De même pour le Plan Climat Air Énergie Territoriale, le PCAET. Le rapport parle d'importantes étapes franchies. Lesquelles ? Le plan d'action, visant à terme à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, sera rédigé en 2024.

Des points positifs : l'Agglo a lancé son propre bilan carbone et avance sur les réseaux de chaleur. Elle améliore le réseau de transports et développe les aménagements cyclistes. En résumé, VGP exerçant peu de compétences, elle devrait être exemplaire et Viroflay pourrait être davantage volontaire face aux initiatives lancées. Je vous remercie ».

Mr LEBRUN : « La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport, avait fait une remarque assez étonnante, c'est le fait qu'elle rentrait dans une dimension politique, en nous disant : « *Vous n'exercez pas les compétences...* »

Or ce n'est pas le rôle de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.). Elle doit s'assurer que les budgets sont élaborés de façon réglementaire et elle ne doit pas entrer dans des choix politiques.

C'est un peu l'écueil et nous l'avons fait remarquer d'ailleurs à la C.R.C. Les Élus s'occupent de la politique tandis que la Chambre Régionale des Comptes contrôle les questions de gestion et de respect des réglementations. Effectivement Versailles Grand Parc a un certain nombre de compétences.

Je trouve que Viroflay réagit plutôt bien. Notamment, nous sommes exemplaires, je le dis chaque année, sur la question du compost dans les résidences collectives, en tant que commune comprenant le plus de résidences collectives équipées de composteurs collectifs, puisque nous avons à nous seuls près de 20 % des composteurs collectifs installés sur Versailles Grand Parc. Ce qui est quand même, je pense, assez remarquable à signaler. Comme vous pouvez le voir, le travail auprès des résidences collectives se réalise et Viroflay répond positivement.

En revanche, nous ne répondons pas positivement sur l'Électrochic, à défaut de lieu.

Je vous dis aussi que le bilan est nuancé selon les villes dans lesquelles se déroule l'Électrochic.

A Jouy, dans la Salle du Vieux Marché qui peut contenir jusqu'à 600 ou 700 personnes, cela fonctionne plutôt pas mal. Dans d'autres communes, cela marche moins bien.

S'agissant de la Commission d'accessibilité, je relaye votre demande auprès de Versailles Grand Parc. Ceci étant, je rappelle que la voirie n'est pas une compétence de Versailles Grand Parc mais des communes.

Effectivement, s'il y a une Commission d'accessibilité intercommunale, il faudrait peut-être qu'elle se réunisse.

Il y a d'autres sujets, notamment la question des transports, sur lesquels elle peut certainement intervenir.

Je n'ai pas tout noté de ce que vous disiez. Il y a des éléments négatifs, des éléments positifs que vous avez soulignés à la fin de votre intervention.

Sur les différents plans divers et variés, il y a des étapes qui se font les unes après les autres.

S'agissant du PCAET, effectivement, la procédure suit son cours en 2024. Ceci étant, je trouve un peu ridicule d'élaborer des PCAET à une échelle intercommunale, alors que nous sommes inscrits dans une région dans laquelle on est extrêmement dépendants des déplacements, notamment toutes les industries qui se situent sur les territoires voisins. Il y a une forme d'interdépendance.

À mon sens, le PCAET avait davantage d'intérêt à être développé au niveau régional, plutôt qu'au niveau intercommunal. Le niveau départemental n'est pas non plus la maille qui me paraît la plus pertinente.

Vous avez relevé, s'agissant du plan des déplacements, la question de la promotion du vélo, l'intégration des modes de déplacements doux, des bus électriques. Ces promotions permettent à notre échelle de réduire les émissions qui pourraient conduire à une qualité de l'air, notamment, qui soit un peu meilleure.

J'ai essayé de répondre à vos différents sujets ».

Mr GEVREY : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que représentant désigné de la ville de Viroflay à cette Commission, je déplore, tout comme Mme EGAL le fait que cette Commission ne se soit jamais encore réunie à ce jour. J'entends bien qu'effectivement, la voirie reste compétence communale, mais l'accessibilité est quand même une question très large et puis, après tout, on aurait aussi tout intérêt à envisager la solution de certains problèmes au niveau intercommunal ».

Mr LEBRUN : « D'où l'avantage d'avoir une commission d'accessibilité communale qui marche bien.

Mme COTTIN : « C'est notamment l'une des raisons qui fait que l'Association des Élus au handicap des Yvelines, s'est créée pour pallier, entre guillemets, le fait que la commission d'accessibilité n'ait pas lieu au niveau de VGP et qu'on puisse se donner les informations ainsi que les bonnes pratiques d'une commune à une autre. C'est une instance qui se réunit une fois tous les deux mois et le sujet de l'accessibilité, comme le sait Monsieur GEVREY, est régulièrement évoqué et on se donne les bonnes pratiques d'une commune à une autre. J'entends qu'au niveau intercommunal, cela n'a pas lieu, mais en tout cas, les villes n'attendent pas forcément tout non plus des Interco pour pouvoir mettre en place des échanges d'une ville à une autre ».

M. LEBRUN : « Je ferai remonter de toute façon cette question-là ».

M. GEVREY : « Je signale également, pour votre information, que je fais partie de cette association depuis peu ».

Mme EGAL : « Concernant « Le Mois Molière », Monsieur le Maire, vous ne m'avez pas répondu ».

M. LEBRUN : « « Le Mois Molière » est proposé à l'ensemble des habitants. Beaucoup de Viroflaysiens participent au « Mois Molière » notamment des chorales, des groupes. Viroflay n'est pas en reste vis-à-vis des « Mois Molière ». Nous avons déjà eu des spectacles proposés à Viroflay. L'auditorium pourrait accueillir quelques manifestations. Vous savez, « Le Mois Molière » ce n'est pas qu'intercommunal, c'est beaucoup Versailles... »

Mme EGAL : « Peut-être pourriez-vous insister pour que cela s'étende un petit peu plus qu'à Versailles ? »

M. LEBRUN : « Nous ne l'avons pas mis de côté volontairement, en tout cas. Lorsque l'on peut l'intégrer avec notre programmation, on le fait ».

Mme EGAL : « J'ai évoqué également la désartificialisation des sols, rappelée dans le rapport, en page 17. Est-ce que Viroflay était présente à cette animation et a-t-elle l'intention de développer un plan pour désartificialiser les sols ? »

Mr LEBRUN : « Non, c'était une demi-journée, une visite de terrain. Ce sont des initiatives qui sont prises par chacune des villes qui ne sont pas financées par Versailles Grand Parc.

Vous avez remarqué que Viroflay a commencé à le faire dans les cours d'école, ce qui n'est pas sans avoir fait quelque remue-ménage au sein de certains parents d'élèves, qui considèrent que des enfants rapportent des copeaux de bois dans leurs poches le soir. Mais ce sont des choses que l'on fait de façon progressive. Ce n'est pas une compétence directe de Versailles Grand Parc. Cela fait partie du partage d'expérience que l'on peut

être amené à faire et je sais que nos écoles sont visitées. Nous allons visiter aussi des écoles, ce que l'on appelle les cours Oasis, qui se développent. Nous désartificialisons également les abords du centre Dieuleveult ».

Mme EGAL : « Vous avez dit que la Chambre régionale des comptes s'occupait de politique et que ce n'était pas son rôle. Ceci dit, au passage, elle relevait que VGP aurait pu prendre dans ses compétences l'amélioration du parc immobilier bâti. Qu'en est-il ? Est-ce que c'est un sujet sur lequel vous travaillez ? ».

Mr LEBRUN : « La réponse est non parce cela nécessite des moyens financiers considérables. Ce n'est pas du ressort de l'activité de l'Agglomération. Déjà l'État lance un certain nombre de politiques, puis revient dessus, en révisant les crédits qui sont attribués une année. L'amélioration de l'Habitat n'est ni du ressort, ni des compétences, ni à l'échelle des budgets de Versailles Grand Parc. Ces compétences relèvent des bailleurs sociaux notamment, des initiatives privées et de situations fiscales de la part de l'État ».

Mme EGAL : « Un autre point concerne le projet alimentaire territorial. Il est question de nouveaux projets et je me demandais s'il y avait, dans les objectifs, un lien avec l'approvisionnement et la restauration collective des communes ».

Mr LEBRUN : « Le jour où on arrivera à alimenter toutes les cantines scolaires de Versailles Grand Parc avec la production locale, n'est pas arrivé. Ce n'est pas l'objectif non plus. L'objectif est de pouvoir développer quelques projets d'agriculture urbaine, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, du fait que les espaces sont relativement limités. Il faut aussi trouver les porteurs de projets. Les Loges-en-Josas porte depuis longtemps une ferme urbaine sur son territoire et la Ville a eu beaucoup de mal à trouver les opérateurs car en tant que villes très urbanisées, nous avons des espaces qui sont tout à fait limités.

Il reste quelques espaces vers la Plaine de Versailles, le Plateau de Saclay, dédiés à l'agriculture et exploités par des agriculteurs indépendants. Il ne faut pas espérer compter alimenter de façon substantielle en tout cas nos restaurants scolaires ».

Mme BILLAUDEL : « Je vous rappelle que sur Versailles Grand Parc, hormis Viroflay, toutes les communes sont en délégation de service public avec des entreprises de type ELIOR, SODEXO, qui elles se fournissent à un autre niveau ».

Mme EGAL : « Peut-être à elles de le faire, ce serait justement une opportunité. Viroflay pourrait être la cible de ce projet ».

Mme BILLAUDEL : « La qualité des produits servis aux enfants de Viroflay est très satisfaisante ce n'est pas parce que cela vient de près. Les procédures d'achat sont importantes et elles font partie aussi de l'économie du projet ».

Mme EGAL : « Nous proposons plus de tirer parti d'un développement à proximité pour Viroflay.

Et j'ai une dernière question sur le développement d'industries de réemploi sur le territoire. Je trouve que le schéma de recyclage qui est page 15 est intéressant. Mais on est encore très loin d'arriver, à l'aide de ce type de schéma, à pouvoir encourager les populations à faire du tri, puisque qu'on voit essentiellement de l'incinération et très peu encore de réemploi.

Pourquoi ne pas développer sur les communes de VGP et dans cet environnement, des industries qui feraient ce travail de réutilisation ? ».

Mr LEBRUN : « Ceci dit, la valorisation énergétique permet aussi de produire quelque chose. Il y a une forme de valorisation des déchets qui est proposée pour produire de l'énergie.

Je remarque quand même qu'il n'y a que 2 % des volumes qui sont enfouis, ce qui est plutôt une bonne chose, le reste étant valorisé, soit en organique, soit en recyclage. J'essaie de militer pour créer des ressourceries dans Versailles Grand Parc. Mais cela nécessite des espaces relativement importants. J'en vois fonctionner par-ci par-là. À Jouy en Josas, il y en a une, mais elle est hyper engoncée dans un local.

En province, c'est plus simple de les réaliser. Mais elles sont souvent victimes de leur succès, en quelque sorte, avec des locaux qui deviennent très rapidement encombrés. J'en parle régulièrement. J'étais allé, il y a quelques mois au centre commercial à Villacoublay, qui est à cheval sur Villacoublay et Bièvres. Au moins la moitié des magasins ont fermé. Je me disais : « Est-ce qu'on ne peut pas utiliser un de ces locaux ou plusieurs de ces locaux pour créer une ressourcerie ? » Il faut certes s'y déplacer en voiture, mais au moins il y a de l'espace. Pour l'instant, cela n'a pas soulevé un enthousiasme de la part de la Maire de Bièvres, sur laquelle se situe principalement ce centre commercial ».

Mme EGAL : « J'évoquais surtout à la fois, les ressourceries, en tant qu'espace, mais aussi l'industrie en la matière, c'est-à-dire le traitement des matériaux pour récupérer la matière. Quelle ambition a-t-on dans ce domaine ? C'est un sujet extrêmement important ».

M. LEBRUN : « Il y a beaucoup de sujets importants, mais je pense que le prochain gouvernement va y veiller. »

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2023.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4) MOTION DE SOUTIEN AUX POMPIERS ET EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ DU SDIS 78 POUR VIROFLAY

M. LEBRUN : « Je vous lis la motion qui vous a été proposée et que je vous propose de voter aujourd'hui. J'espère qu'elle va satisfaire les uns, les autres, même si la situation n'est pas la plus facile. Je vous la lis en totalité. C'est une motion de soutien aux pompiers et en faveur du maintien d'un service de proximité et de qualité du SDIS 78 à Viroflay ».

Monsieur LEBRUN fait la lecture de la motion ci-dessous et apporte certaines précisions.

« Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont des établissements publics administratifs dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'organisation des SDIS repose sur une particularité singulière unique dans le paysage de la fonction publique territoriale :

Il faut le souligner, là aussi c'est un peu compliqué, parce que : »

- Le Préfet dispose de l'autorité opérationnelle,
- Le CASDIS (Conseil d'Administration du SDIS) est en charge de la gestion budgétaire et des ressources humaines. Les budgets d'investissement du SDIS 78 sont alimentés par le Conseil départemental des Yvelines, le budget de fonctionnement est assuré, quant à lui, par les contributions du Conseil départemental, des intercommunalités et des communes.

Un Centre de Première Intervention du SDIS est installé à Viroflay depuis de nombreuses années ; il nécessite la présence 24h/24 de 7 pompiers, professionnels et volontaires (Au total ils sont 47 volontaires et 12 professionnels). Comme toute caserne, sa raison d'être est conditionnée par sa pertinence professionnelle, son occurrence dans ses missions et sa place dans le maillage territorial.

Afin de pérenniser sa présence sur le territoire communal après la départementalisation des casernes (début des années 2000), des travaux d'agrandissement avaient été engagés en 2005-2006 par la commune de Viroflay sur une parcelle contrainte au cœur du Village (C'était juste derrière la caserne existante).

Or, un ensemble de raisons poussent aujourd'hui le CASDIS78 à envisager la fermeture de cette caserne d'ici la fin de l'année 2024 et notamment (pour les trois raisons suivantes) :

- Des locaux exigus et vieillissants qui ne répondent pas aux normes en vigueur et qui ne permettent pas aux pompiers de travailler, de s'entraîner et de se reposer dans des conditions réglementaires, notamment dans le cadre de l'accueil de personnels mixtes.

- Un manque de motivation des pompiers professionnels pour rejoindre cette caserne ; cette tendance est particulièrement signalée depuis la réouverture d'une caserne agrandie sur les Hauts-de-Seine qui a repris les missions du territoire de Chaville, ces dernières étant assurées, un temps, par la caserne de Viroflay.
- Une tension budgétaire très importante en raison des difficultés budgétaires du Conseil départemental des Yvelines, financeur majoritaire du SDIS, qui, pour lui permettre d'assurer cette compétence, exige l'optimisation de tous ses moyens financiers, humains et d'équipements.

Informé de cette hypothèse, le Maire de Viroflay (c'est-à-dire moi-même) a procédé à des consultations, afin de comprendre les enjeux d'une telle décision (j'ai notamment échangé avec) : échange avec une délégation des personnels de la caserne, échange avec le Secrétaire général de la Préfecture des Yvelines, rencontre avec le directeur du SDIS78 et de son adjoint, organisation d'une réunion entre le directeur du SDIS78, la Présidente du Conseil d'administration du SDIS et l'ensemble des élus municipaux de Viroflay. Il a notamment souhaité que des réponses lui soient apportées sur les solutions alternatives qui auraient pu être envisagées.

FACE À CETTE SITUATION,

Les élus municipaux et les habitants de Viroflay réaffirment leur attachement à cette caserne et aux hommes et aux femmes qui assurent au cœur de la Ville, ce service de proximité avec compétence, disponibilité et une humanité unanimement saluée.

En conséquence et si l'hypothèse de la fermeture de cette caserne devait être confirmée par le CASDIS et la Préfecture des Yvelines, le Conseil municipal de Viroflay.

DEMANDE :

- À court, moyen et long terme, de traiter avec tout le respect qui leur est dû, les hommes et les femmes pompiers de la caserne de Viroflay et de favoriser leur réaffectation dans les casernes de leur choix,
- De garantir a minima le maintien de la qualité et de la rapidité du service aux Viroflaysiens ; à cette fin, des moyens humains et matériels doivent être apportés en sus de ceux existants aux casernes de Vélizy-Villacoublay située à 3,6 km du centre-ville et de Versailles distante de 3,3 km du centre-ville dont dépendrait principalement la sûreté de Viroflay,
- À cette fin, d'opérer les transferts de ressources financières, des moyens techniques et de moyens humains afin de satisfaire aux besoins de tous les administrés viroflaysiens : habitants, sportifs, résidents des Ehpad de la Ville, professionnels... »

En synthèse, on doit avoir a minima le même service proposé à la ville de Viroflay, si cette caserne doit fermer de façon définitive.

M. FLORENCE : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'allons pas faire de faux suspens.

Nous allons bien évidemment voter favorablement cette motion de soutien aux pompiers.

Nous ne soulignerons jamais assez l'action au service de la population et le maintien d'un service de proximité de qualité à Viroflay.

Néanmoins, cette motion appelle de notre part plusieurs remarques.

Si l'intitulé de la délibération appelle à un maintien d'un service public de proximité et de qualité à Viroflay, sur la commune, la motion rédigée entérine la disparition de la caserne sur la commune, mais pose avec pertinence les exigences de Viroflay pour le service de remplacement qui sera mis en œuvre.

Nous souhaitons réaffirmer notre souhait que toutes les possibilités humaines, matérielles, soient réellement étudiées pour maintenir la caserne.

Un départ ne doit être qu'une solution de dernier recours.

D'autre part, nous nous étonnons que le Conseil d'Administration du SDIS, dont vous êtes membre Monsieur le Maire, n'ait pas été ou ait été tardivement consulté, puisque vous-même, vous nous avez dit le 11 juin que vous aviez été averti très tardivement de ce projet.

Par ailleurs, vous êtes également, Monsieur le Maire, Conseiller Départemental des Yvelines.

Nous n'ignorons pas la baisse des recettes actuelles du département.

Mais il appartient au Conseil Départemental de faire des choix et nous souhaitons que ces choix soient faits prioritairement en faveur du service public de sa compétence, c'est-à-dire la protection secours – incendie, la protection matérielle et infantile, l'aide aux plus vulnérables et collèges. Certains projets comme la création d'une route départementale à deux fois deux voies, la A104 bis, devraient être revus.

Nous espérons donc que cette motion soit entendue par le Conseil Départemental et le SDIS, qu'il soit pris en compte l'inquiétude que la perspective de fermeture a suscitée dans la population de Viroflay. Je vous remercie ».

M. LANSELLE : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord nous souhaitons renouveler nos remerciements auprès des pompiers et leur action et leur sacrifice. Cette fermeture potentielle de la caserne de Viroflay est aussi une opportunité. La caserne étant un bien communal, il faudrait une réorientation des usages des locaux.

Nous souhaitons proposer dès le départ notre participation aux réflexions qui auront lieu pour utiliser ces surfaces au meilleur bénéfice de nos concitoyens. Dans un malheur, il faut aussi trouver du bon.

Nous souhaitons aussi profiter de cette intervention et en gardant, toutes proportions gardées, pour remercier les services techniques de la ville qui sont lourdement mis à contribution en ce moment, au vu des organisations des élections et qui participent aussi très lourdement au fonctionnement de notre ville et du bien-être de nos concitoyens ».

Mr LEBRUN : « Merci beaucoup. Je vous remercie de ce remerciement.

Sur la question des locaux, pour l'instant, nous ne savons pas encore.

Je ne sais pas si vous avez déjà visité cette caserne, mais c'est un peu biscornu à l'intérieur avec des locaux de type garage au rez-de-chaussée.

Sur la question du fait que le Conseil d'Administration du SDIS n'a pas été saisi, il va l'être pour la décision ultime. Il est saisi régulièrement des difficultés budgétaires.

Le Conseil Départemental des Yvelines a augmenté sa contribution l'année dernière de 7 ou 8 millions d'euros. Cela n'est pas négligeable. La Ville a été également sollicitée, et notre contribution a augmenté de l'ordre de 5 % comme celles de toutes les autres communes.

Cela ne suffit pas à gérer les difficultés que rencontre le SDIS du fait notamment d'un certain nombre d'éléments réglementaires qui s'imposent à ces services départementaux.

Le Département fait des choix. Il a augmenté sa contribution de façon significative l'année dernière alors même que les finances du Département sont catastrophiques.

J'entends ce que vous dites et ce qu'avait souligné Mme SÜBERKRÜB au sujet du pont à Achères.

Vous avez eu la réponse de la présidente du SDIS qui est justement une élue de la commune d'Achères et qui connaît très bien le sujet.

Nous pourrions aussi considérer que l'aide du Département vers un certain nombre de programmes ne relève pas de sa compétence.

Je voulais signaler l'aide du Département pour financer le tramway de Viroflay. Les déplacements ne relèvent pas de sa compétence. Pourtant, le Département a contribué à financer le tram 13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'École, la ligne 18 qui passe d'Orsay et qui va jusqu'à la gare des Chantiers. Un certain nombre de choix sont faits en dehors des compétences du Département des Yvelines.

Si le Département ne le fait pas, nous perdons de l'attractivité et si nous perdons de l'attractivité, nous perdons des entreprises et les salariés des Yvelines devront aller trouver un autre employeur. Cela accentuera encore les besoins en termes de déplacements. C'est toujours une question d'équilibre.

J'ai deux casquettes, celle de Maire de Viroflay et celle de Conseiller Départemental. En tant que maire de Viroflay, je ne suis pas satisfait que la caserne de Viroflay ferme. En tant que Conseiller Départemental, je suis conscient du fait qu'on a aussi un certain nombre d'efforts à faire en matière d'optimisation des ressources des collectivités locales.

A partir du moment où les conditions sont réunies pour pouvoir optimiser, sans qu'il y ait de dégradations de la qualité du service et c'est à ça qu'il faudrait être attentif, je pense qu'il faut le faire. Et nous sommes tous concernés.

Je pense que nous avons tous la responsabilité en tant qu'élus, de trouver les moyens de favoriser le meilleur usage des deniers publics pour le financement de nos services publics. C'est un peu schizophrène cette situation. Mais il faut ensuite assumer notre responsabilité d'Élu.

Qu'on soit Élus communaux, départementaux, régionaux, nous devons poser la question de l'intérêt général et de l'optimisation de nos budgets. Effectivement, c'est un peu difficile à faire comprendre à la population, qui a l'habitude de voir les pompiers arriver en l'espace de deux minutes.

Il n'y a pas très longtemps, lors d'un accident à Viroflay, les pompiers de Versailles sont venus, parce que les pompiers de Viroflay étaient partis ailleurs.

L'interaction se fait déjà entre les différents centres et on le rappelle, 3,6 km pour Vélizy et 3,3 km pour Versailles, soit une durée d'intervention qui est relativement courte.

Dans le rapport d'activité du SDIS en 2023, la durée moyenne d'intervention, sur l'ensemble du territoire des Yvelines, était d'un peu plus de 11 minutes dont 2,5 minutes consacrées à la gestion de l'alerte. Il reste, sur l'ensemble des Yvelines un peu plus de 8 minutes pour arriver, ce qui correspond au délai d'intervention défini dans le schéma directeur des secours dans les Yvelines.

Je vais être confiant sur la capacité de ces deux casernes à intervenir sur Viroflay de façon efficace. Néanmoins, la confiance n'empêche pas le contrôle.

Il est important que dans cette motion, on puisse dire :

1/ Nos professionnels méritent d'être traités comme ils doivent être traités. C'est-à-dire pas par-dessus la jambe comme cela a pu être le cas. Il y a eu des problèmes de communication au sein de la hiérarchie du SDIS, le Colonel et la Présidente l'ont reconnu. Ils ont repris la main sur la communication et le respect des hommes et des femmes qui composent cette caserne, notamment des volontaires.

2/ Qu'on ne fasse pas simplement, à partir de 2,5, qu'on ne fasse pas que 2. Le Colonel Directeur du SDIS a commencé à donner des éléments en disant : « Grâce à cela, nous pourrions avoir de façon systématique au moins un fourgon incendie disponible 24/24 disponible sur l'une des deux casernes. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Vous savez qu'un fourgon incendie nécessite 6 personnes. A Viroflay, ils sont 7.

Ainsi, quand le fourgon s'en va, il n'y a plus de personnel pour l'ambulance.

Dans les autres centres, cela peut être la même chose. Selon le colonel : « Avec cette réorganisation, on pourra assurer, de façon systématique à minima un fourgon incendie sur le territoire global de Viroflay ».

Alors c'est vrai que le titre, vous l'avez souligné Monsieur FLORENCE, « Soutien et en faveur d'un maintien de proximité et de qualité à Viroflay », on aurait pu dire, **pour** Viroflay, en l'occurrence, plutôt **qu'à** Viroflay. Je vous propose qu'on passe au vote de cette motion, qui sera transmise à Monsieur le Préfet et à la Présidente du SDIS ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la motion de soutien aux pompiers et en faveur du maintien d'un service de proximité et de qualité du SDIS 78 à Viroflay telle que suit :

MOTION DE SOUTIEN AUX POMPIERS ET EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ DU SDIS 78 POUR VIROFLAY.

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont des établissements publics administratifs dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'organisation des SDIS repose sur une particularité singulière unique dans le paysage de la fonction publique territoriale :

- Le Préfet dispose de l'autorité opérationnelle,
- Le CASDIS (Conseil d'Administration du SDIS) est en charge de la gestion budgétaire et des ressources humaines. Les budgets d'investissement du SDIS 78 sont alimentés par le Conseil départemental des Yvelines, le budget de fonctionnement est assuré, quant à lui, par les contributions du Conseil départemental, des intercommunalités et des communes.

Un Centre de Première Intervention du SDIS est installé à Viroflay depuis de nombreuses années ; il nécessite la présence 24h/24 de 7 pompiers, professionnels et volontaires. Comme toute caserne, sa raison d'être est conditionnée par sa pertinence professionnelle, son occurrence dans ses missions et sa place dans le maillage territorial.

Afin de pérenniser sa présence sur le territoire communal après la départementalisation des casernes, des travaux d'agrandissement avaient été engagés en 2005-2006 par la commune de Viroflay sur une parcelle contrainte au cœur du Village.

Or, un ensemble de raisons poussent aujourd'hui le CASDIS78 à envisager la fermeture de cette caserne d'ici la fin de l'année 2024 et notamment :

- Des locaux exigus et vieillissants qui ne répondent pas aux normes en vigueur et qui ne permettent pas aux pompiers de travailler, de s'entraîner et de se reposer dans des conditions réglementaires, notamment dans le cadre de l'accueil de personnels mixtes.
- Un manque de motivation des pompiers professionnels pour rejoindre cette caserne ; cette tendance est particulièrement signalée depuis la réouverture d'une caserne agrandie sur les Hauts-de-Seine qui a repris les missions du territoire de Chaville, un temps assuré par la caserne de Viroflay.
- Une tension budgétaire très importante en raison des difficultés budgétaires du Conseil départemental des Yvelines, financeur majoritaire du SDIS, qui, pour lui permettre d'assurer cette compétence, exige l'optimisation de tous ses moyens financiers, humains et d'équipements.

Informé de cette hypothèse, le Maire de Viroflay a procédé à des consultations afin de comprendre les enjeux d'une telle décision : échange avec une délégation des personnels de la caserne, échange avec le Secrétaire général de la Préfecture des Yvelines, rencontre avec le directeur du SDIS78 et de son adjoint, organisation d'une réunion entre le directeur du SDIS78, la Présidente du Conseil d'administration du SDIS et l'ensemble des élus municipaux de Viroflay. Il a notamment souhaité que des réponses lui soient apportées sur les solutions alternatives qui auraient pu être envisagées.

FACE À CETTE SITUATION,

Les élus municipaux et les habitants de Viroflay réaffirment leur attachement à cette caserne et aux hommes et aux femmes qui assurent au cœur de la Ville, ce service de proximité avec compétence, disponibilité et une humanité unanimement saluée.

En conséquence et si l'hypothèse de la fermeture de cette caserne devait être confirmée par le CASDIS et la Préfecture des Yvelines, le Conseil municipal de Viroflay

DEMANDE :

- À court, moyen et long termes, de traiter avec tout le respect qui leur est dû, les hommes et les femmes pompiers de la caserne de Viroflay et de favoriser leur réaffectation dans les casernes de leur choix,
- De garantir a minima le maintien de la qualité et de la rapidité du service aux Viroflaysiens ; à cette fin, des moyens humains et matériels doivent être apportés en sus de ceux existants aux casernes de Vélizy-Villacoublay située à 3,6 km du centre-ville et de Versailles distante de 3,3 km du centre-ville dont dépendrait principalement la sûreté de Viroflay,
- À cette fin, d'opérer les transferts de ressources financières, des moyens techniques et de moyens humains afin de satisfaire aux besoins de tous les administrés viroflaysiens : habitants, sportifs, résidents des Ehpad de la Ville, professionnels...

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Mr LEBRUN : « J'ai reçu une question écrite de la part de « Viroflay, C'est Vous ». Mr MEHEUST, je vous laisse la parole ».

QUESTION ÉCRITE

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mr MEHEUST.

Mr MEHEUST : « La liste « Viroflay C'est Vous » souhaite revenir sur la semaine dédiée aux jeux vidéo, ViroPlay, qui s'est déroulée du 11/04/2023 au 16/04/2023.

Nous tenons tout d'abord à féliciter la ville pour cette initiative permettant de faire découvrir ce loisir culturel si pratiqué par certains, mais encore si méconnu par d'autres. De nombreux événements étaient organisés dans toute la ville pour promouvoir la pratique du jeu vidéo.

Tout d'abord, nous avons noté que la galerie d'art de Viroflay nommée « La galerie » avait exposé l'œuvre Space Hunter de l'artiste Viroflaysien Juice Lizard. Ce choix était judicieux dans le cadre de cette semaine thématique.

Par ailleurs, les consoles de jeux à disposition à l'entrée de l'auditorium étaient une bonne idée. Cela permettait de partager des moments de jeux vidéo avec ses proches, les plus anciens pouvant faire découvrir des jeux que les plus jeunes ne connaissaient pas. On pouvait découvrir les anciens appareils, et observer les évolutions de ce média tant en termes de graphismes, d'animation ou de gameplay, que d'ergonomie des manettes.

La conférence à l'auditorium qui s'est déroulée le mardi 11/04/2023 était aussi d'une grande qualité grâce aux trois intervenants invités.

Revenons plus en détail sur cet événement avant de poser nos questions...

Le premier intervenant Silver Geek est une association qui promeut la pratique du jeu vidéo pour les gens du troisième âge, résidant dans les maisons de retraite. Ils organisent des sessions de jeu motion gaming comme Wii Sports, qui permet de pratiquer un sport comme le tennis ou le bowling en mimant les gestes comme on le ferait dans la réalité. Cela permet de conserver des compétences psychomotrices et des liens sociaux pour nos aînés.

Le deuxième intervenant, Cap Game, est une association qui agit pour améliorer l'accessibilité aux jeux vidéo, et plus largement l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie numérique.

Ses actions se focalisent sur cinq thématiques : les solutions matérielles et logicielles, le test de jeux vidéo, l'accompagnement des professionnels du secteur, la recherche et les compétitions E-sport.

Enfin, Célia Hodent, la dernière intervenante, est une docteure en psychologie qui a travaillé sur l'expérience utilisateur (abrégé UX) du jeu vidéo à succès Fortnite.

Elle a écrit « Dans le cerveau du gamer » : Neurosciences et UX dans la conception de jeux vidéo, un livre sorti en 2017 aux Éditions Dunod, dont nous vous conseillons la lecture.

Aujourd'hui, elle est consultante et donne des conférences dans le monde entier sur l'expérience utilisateur dans les jeux vidéo.

Cependant, un problème technique est survenu lors de l'intervention de Célia Hodent, qui était en visioconférence Zoom en direct du Japon. La connexion a été interrompue pendant une quinzaine de minutes, car la version de Zoom utilisée par la ville était la version gratuite qui limite en durée les conférences.

En tant que spectateurs de l'événement, nous avons constaté que la Ville n'avait pas les moyens pour payer une simple licence Zoom !

Pourtant, Célia Hodent avait une licence Zoom. Il suffisait qu'elle lance la conférence pour que tout se passe bien. Que proposez-vous pour combler cette insuffisance ?

Hormis ce contretemps, ViroPlay est de notre point de vue un événement en demi-teinte. Il pêche par un déficit de communication et par une nouveauté étonnante de la part de la ville.

Selon nous, cet événement doit être pérennisé dans la durée, pour lui laisser le temps de croître en notoriété et donc en impact sur la population. Pour finir, nous avons quelques questions relatives à ViroPlay.

Avez-vous eu des retours d'expériences des Viroflaysiens pour savoir ce qu'il faudrait améliorer ou non pour les autres itérations ? Viroplay sera-t-il organisé tous les ans ? Prévoyez-vous une communication plus en amont qu'en 2023 ? »

Merci pour votre attention. »

Mr LEBRUN : « Mr BROSSET va vous répondre, du fait qu'il a été l'un des grands instigateurs de cette semaine d'E-sport en grande partie avec Paola PILICHIEWICZ et les services.

Mr BROSSET : « En effet, une fois n'est pas coutume, c'est moi qui vais vous répondre ce soir. C'est un sujet qui me tient à cœur.

Comme vous l'avez souligné, c'est un vrai sujet de société, les jeux vidéo. Cela a des impacts d'un point de vue sociétal, d'un point de vue social, d'un point de vue économique. Il était important pour nous de nous positionner sur ce sujet. Avec Paola PILICHIEWICZ, nous avons « mouillé la chemise » pour que ce projet sorte de terre. Nous avons passé quelques heures dans les événements E-Sport des villes alentour pour aller voir comment elles envisageaient les choses et pour rencontrer des prestataires.

Tout d'abord, je voulais vous remercier pour vos félicitations. Elles arrivent avec plus d'un an de retard, mais nous prenons quand même, mieux vaut tard que jamais.

Vous parlez d'un événement en demi-teinte. Je pense qu'il est difficile de vous donner raison sur ce point.

Quelques chiffres : de notre point de vue, pour une première édition, cela a été un vrai succès, puisque nous avons eu en tout 30 participants aux tournois, environ 70 participants aux ateliers de conception de jeux vidéo. Plusieurs dizaines de familles ont participé au « Mario Kart » et sont venues à l'expo Retro Gaming, comme vous l'avez souligné. Il y a eu environ 40 enfants aux tournois organisés à la médiathèque le mercredi et 64 téléchargements d'applications mobiles de « chasse aux pierres précieuses », qui a été organisée avec les commerçants.

Nous pouvons dire que c'est un véritable succès. Mr BARROT, qui était alors Ministre chargé du numérique, est lui-même venu à l'auditorium pour assister à la finale et nous a félicités pour cette initiative.

La semaine ViroPlay a démontré, une fois de plus la capacité des services, que ce soit la Culture, l'Événementiel et sport, la Communication, Arc'Ados, les Affaires économiques, les Services techniques à travailler ensemble et les élus aussi à travailler ensemble, pour pouvoir proposer des événements de qualité aux Viroflaysiens comme nous avons pu le voir ces derniers jours pour les Offlénies, pour la semaine du handicap. Je tenais également à remercier l'ensemble des commerçants qui ont participé à l'événement, puisque vous citez la Galerie 120, et le Bull Dog, qui nous a fait beaucoup de publicité et qui a organisé une soirée jeux vidéo.

Je n'ai jamais vu le Bull Dog autant plein que lors de cette soirée, si ce n'est, peut-être, en finale d'une coupe du monde.

D'autres commerçants ont participé à la chasse au trésor. Je les remercie également, puisque les commerçants jouent le jeu et nous aident, participent à nos événements pour leur donner de la visibilité.

Alors vous me demanderez : « *Alors pourquoi ne pas avoir renouvelé cette année ?* »

Nous avons dû faire des choix en termes de calendrier. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes en année olympique et que nous avons obtenu le label « Terre de Jeux ».

Dans ce cadre, nous avons organisé plusieurs événements.

Je pourrais citer l'initiation à l'athlétisme à la piste, qui a fait le plein, malgré le mauvais temps. Les activités, la journée sportive à la piste également, qui a aussi souffert du mauvais temps, mais qui a plutôt bien fonctionné, ou la soirée des bénévoles.

Nous avons fait le choix, tout simplement d'investir du temps, enfin en tout le temps des équipes dans l'organisation de ces événements et dans la promotion de cette année olympique.

Même si la semaine ViroPlay n'a pas eu lieu en 2024, il y a quand même eu beaucoup d'initiatives en lien avec les jeux vidéo qui ont été relayés et soutenus par la Ville. Je pense notamment à l'artiste, Juice Lizard, qui était là également cette année, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller le voir. Nous avons relayé les communications, indiquant qu'il faisait une exposition à la Galerie 120 cette année également.

On pourrait aussi parler des après-midi « jeux vidéo » qui sont organisés à la médiathèque, ou encore les tournois intergénérationnels qui sont organisés par Arc'Ados et qui ont permis de voir jouer ensemble des jeunes et des très moins jeunes.

Tous ces événements prouvent une nouvelle fois l'attachement que nous avons dans de la liste majoritaire à » créer du lien entre les personnes et entre les générations.

Pour répondre à votre question, nous prévoyons de réitérer l'expérience ViroPlay en 2025, en améliorant le format sur la base des retours d'expérience que nous avons dressés. Nous savons ce qui a fonctionné. Nous connaissons les axes d'amélioration. Nous ferons en sorte d'améliorer l'événement en 2025. Mais pour le pérenniser, il faut aussi rester pragmatique. C'est-à-dire que nous ferons également un retour d'expérience l'année prochaine.

Si l'attrait et l'appétence des Viroflaysiens pour ce type d'événement se confirment, nous continuerons. L'idée, est de rester pragmatique et de ne pas faire de la « techno-push », d'être hors sol, mais de proposer vraiment quelque chose qui répond aux besoins et aux attentes de Viroflaysiens.

Je terminerai sur vos remarques sur le manque de communication ou la difficulté rencontrée lors des événements. Je voudrais quand même relativiser les difficultés rencontrées. Quand je vous ai dit « on a accueilli beaucoup de public sur l'ensemble de ces événements », le problème technique que vous évoquez pendant la conférence a impacté 10 personnes environ. Sur la masse de personnes que nous avons accueillies dans le cadre de ces événements, permettez-moi de relativiser.

Sur la communication, je voudrais relativiser, puisqu'il y a eu des communications dans le journal de la Ville, dans le petit fascicule « Sortir » qui retrace tous les événements de la ville. Nous sommes allés au marché pour tracter et nous avons visité avec Mme PILICHIEWICZ beaucoup de commerces pour aller coller les affiches et pour donner de la visibilité à cet événement. Nous avons collé des affiches également sur les panneaux de la

ville et tracté au collègue. Le bouche-à-oreille a également fonctionné. Que faire de mieux, finalement que toute cette communication ?

Comme vous l'avez dit, il faut réitérer l'expérience et peut-être que ce sera l'effet boule de neige et la communication fonctionnera mieux l'année prochaine.

En tout cas, nous ferons le maximum pour continuer à communiquer pour valoriser cet événement.

En conclusion, l'essence de ce type de projet, c'est l'agilité. Vous avez parlé du « UX » ou d'itérations, vous êtes habitué à la démarche agile, en tout cas vous la connaissez. Vous savez que le principe de la démarche agile, c'est l'amélioration permanente, l'amélioration continue.

C'est dans cette démarche que ce type de projet s'inscrit et c'est pourquoi nous faisons des retours d'expérience et nous améliorons pour les années à venir ».

Mr LEBRUN : « Merci beaucoup pour cette question et merci surtout de la réponse, Mr BROSSET.

Cette séance est donc finie et je vous souhaite un bon été aux uns et autres. Je vous rappelle qu'il y a des élections ce dimanche-ci, le 1^{er} tour des législatives. Tout le monde est mobilisé. Surtout, appelez les gens à venir voter pour faire en sorte d'exprimer leur opinion, leur choix, même si les choix sont compliqués ».

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Affiché le 28 juin 2024.